



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Négociation 2020

La FAE veut continuer d'agir sans se précipiter et demande une suspension de la négociation jusqu'au 7 septembre 2020

Montréal, le 8 juin 2020 – Un conseil de négociation (CN) réunissant les représentantes et représentants des organisations affiliées à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a constaté le rejet, par les instances locales la semaine dernière, du projet patronal d'entente de principe présenté par le gouvernement de François Legault le 20 mai dernier. Par ailleurs, le CN de la FAE a aussi donné un avis favorable à une demande de suspension des travaux aux tables de négociation sectorielle et intersectorielle jusqu'au 7 septembre 2020. D'ici là, les enseignantes et les enseignants souhaitent concentrer leurs efforts, alors que s'achève une année scolaire hors de l'ordinaire, et veulent pouvoir préparer le plus sereinement possible la prochaine rentrée scolaire, s'annonçant particulièrement exigeante en raison des effets de la pandémie de COVID-19 qui se font toujours sentir.

« La négociation est un processus complexe qui doit permettre d'améliorer les conditions de travail des profs. La crise sanitaire qui sévit depuis le mois de mars dernier empêche les profs de se mobiliser en raison des conditions imposées par le gouvernement du Québec, sur recommandation de la Direction de la santé publique. Dans l'état actuel des choses, il y a un risque que nous assistions à une négociation d'appareils, c'est-à-dire que les enseignantes et enseignants aient le sentiment d'être écartés du processus », a déclaré le président de la FAE, Sylvain Mallette.

Les effets de la COVID-19 sur la négociation des profs

Les mesures de sécurité mises en place par le gouvernement du Québec, sur recommandation de la Direction de la santé publique, ont abruptement mis fin aux activités de mobilisation qui s'organisaient conformément au plan d'action en lien avec la négociation 2020. Depuis l'annonce de la fermeture des établissements scolaires le 13 mars dernier, les nombreuses directives émises par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, alimentent la confusion et alourdissent le travail des profs. Malheureusement, certains gestionnaires scolaires ou certaines directions d'établissement profitent de la situation pour exercer des pressions indues sur le personnel scolaire. Les effets des arrêtés ministériels sur l'organisation du travail et les droits des personnes salariées sont aussi très réels.

« Le contexte dans lequel nous nous retrouvons exige que la négociation soit suspendue momentanément. Prétendre que la négociation actuelle peut se dérouler comme si de rien n'était, alors que les effets de la pandémie se font durement sentir, serait faire preuve d'aveuglement volontaire. De plus, les conditions qui permettraient d'en arriver à une entente de principe d'ici la fin du mois de juin ne sont tout simplement pas réunies », a ajouté M. Mallette.

Agir sans se précipiter

Le caractère démocratique de la FAE et de ses organisations affiliées implique aussi que des débats puissent se tenir dans le cadre d'instances auxquelles participent un grand nombre de profs et qui traitent notamment des questions liées à leur contrat de travail. La situation dans laquelle nous nous retrouvons est inédite et impose un carcan qui pèse sur le processus de

consultation des enseignantes et enseignants. Plusieurs profs considèrent que la COVID-19 est en train de leur « voler la négociation » et les privent ainsi de leur droit de négocier librement leurs conditions de travail.

« Les enseignantes et enseignants veulent participer activement au processus de négociation qui doit permettre d'améliorer leurs conditions de travail ainsi que les conditions d'apprentissage des élèves jeunes et adultes. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement du Québec d'accepter notre demande de suspension de la négociation jusqu'au 7 septembre prochain. Nous sommes convaincus que le président du Conseil du trésor, Christian Dubé, se rappellera qu'à la mi-mars, il nous a lui-même fait la demande de suspendre la négociation, à laquelle nous avons répondu favorablement », de conclure M. Mallette.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 1 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications, au 514-603-2290 ou à mj.nantel@lafae.qc.ca